

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1649 :

Réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis- Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs aux lots n°1,2 et 3

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VONPINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

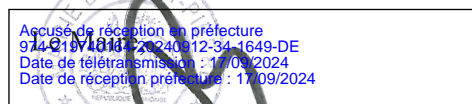
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Michel FONTAINE

Affaire n°34/1649 : Réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis- Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs aux lots n°1,2 et 3.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du CCP, pour la réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le jeudi 11 avril 2024 au JOUE, avec une date limite de remise des offres initiale fixée au lundi 03 Juin 2024, reportée au lundi 17 Juin 2024 à 15h00 (heure locale).

Les travaux sont décomposés en TROIS (03) lots traités par marchés séparés. Les lots 1 et 2 sont divisés en tranches. L'estimation de chaque lot s'établit comme suit :

- Lot n°1 "TERRASSEMENTS/VRD/REVETEMENTS" :
Tranche ferme + Tranche optionnelle 1 + Tranche optionnelle 2: 9.793.435,68 € TTC ;
-
- Lot n°2 "AMENAGEMENTS PAYSAGERS/MOBILIER":
Tranche ferme + Tranche optionnelle 1 + Tranche optionnelle 2: 2.302.885,92 € TTC ;
-
- Lot n°3 "BATIMENT": 639.834,46 € TTC.

La durée de chaque lot court à compter de sa notification au Titulaire jusqu'à l'achèvement de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

La durée prévisionnelle de chaque lot est estimée à **SOIXANTE-HUIT (68) MOIS**. La période de préparation des travaux est de **DEUX (02) MOIS** (hors congés légaux des entreprises du BTP).

Le délai global d'exécution de l'ensemble des travaux est :

- **Lot n°1 : DOUZE (12) MOIS pour la TRANCHE FERME, de NEUF (9) MOIS pour la TRANCHE OPTIONNELLE 1 et de ONZE (11) MOIS pour la TRANCHE OPTIONNELLE 2 ;**
- **Lot n°2 : DOUZE (12) MOIS pour la TRANCHE FERME, de NEUF (9) MOIS pour la TRANCHE OPTIONNELLE 1 et de ONZE (11) MOIS pour la TRANCHE OPTIONNELLE 2 ;**
- **Lot n°3 : DOUZE (12) MOIS.**

Les délais d'exécution des prestations s'entendent hors congés légaux des entreprises du BTP (Délai de fabrication, d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux excédentaires ou impropres compris).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Mardi 13 Août 2024 pour choisir au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres (**valeur économique 40 % - valeur technique 60%**), les offres suivantes :

- Lot n°1 « TERRASSEMENTS/VRD/REVETEMENTS » : l'offre de l'entreprise SBTPC SOGEA REUNION pour un montant prévisionnel de 9.156.315,00 € TTC.
- Lot n°2 « AMENAGEMENTS PAYSAGERS/MOBILIER » : l'offre de l'entreprise SAPEF pour un montant de 1.739.152,17 € TTC.
- Lot n°3 « BATIMENT » : l'offre de l'entreprise SC2R pour un montant de 639.834,46 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1649-DE
Date de réception : 17/09/2024

Le financement de cette opération sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 025 2312 18026001 47.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De l'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés des travaux précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

